

## BAREME HONORAIRES – 1<sup>er</sup> janvier 2020

### TRANSACTION

- HONORAIRES VENTE ANCIEN (Maison, appartement, terrain)

Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire prévue au mandat :

- Mandat exclusif : 2,5% TTC du prix net vendeur avec un minimum de 7000€ TTC
- Mandat simple : 3% TTC du prix net vendeur avec un minimum de 8000€ TTC

- HONORAIRES ACHAT NEUF

Aucune commission, prix direct promoteur.

Recherche et présentation de biens, étude financière (en particulier pour investissement locatif), réservation et suivi sans frais.

- HONORAIRES LOCATION

- Honoraires charge locataire :

- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :
  - 12€/m<sup>2</sup> TTC en zone très tendue
  - 10€/m<sup>2</sup> TTC en zone tendue
  - 8€/m<sup>2</sup> TTC en zone non tendue
- Etat des lieux : 3€/m<sup>2</sup>

- Honoraires charge propriétaire :

- Rédaction de l'annonce, photographies, publication sur les portails immobiliers : Offert
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail :
  - 12€/m<sup>2</sup> TTC en zone très tendue
  - 10€/m<sup>2</sup> TTC en zone tendue
  - 8€/m<sup>2</sup> TTC en zone non tendue
- Etat des lieux : 3€/m<sup>2</sup>

### COURTAGE

Prêt immobilier ou rachat de prêt immobilier : Etude de financement, montage du dossier de prêt, présentation aux banques, négociation, suivi jusqu'à l'édition de l'offre et au déblocage des fonds.

- Acquisition par l'intermédiaire d'AVS IMMOBILIER : Offert
- Autre : Forfait de 750€